

BIEN IDENTIFIÉ = BIEN SOIGNÉ

L'INS* | VOTRE SÉCURITÉ, C'EST NOTRE PRIORITÉ !

IL EST VOTRE IDENTIFIANT NATIONAL UNIQUE et vous suit tout au long de votre vie. Il contribue à la qualité et à la sécurité de votre prise en charge dans votre parcours de santé.

SÉCURISER

les données de santé

AMÉLIORER

la qualité et la sécurité de la prise en charge



ÉCHANGER

facilement entre les professionnels de santé et le médico-social

PARTAGER

les données de santé

PRÉVENIR

les erreurs et les risques liés à l'identification des patients

A partir du 1^{er} janvier 2021, pour sécuriser l'utilisation de l'INS, vous devrez présenter une pièce d'identité au professionnel de santé qui vous prend en charge. Vous ne pouvez vous opposer à l'utilisation de l'identité INS.

* INS : Identifiant National de Santé composé du matricule INS (NIR/NIA), du nom de naissance, des prénoms de naissance, du sexe, de la date de naissance et du code commune du lieu de naissance.